

**COMITE LOCAL DES OEUVRES SOCIALES
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX**

Questionnaire adhésion / inscription séjour CLOS 2021

- Agent en activité
 Retraité(e)

N° Carte CLOS :

(L'adhésion est obligatoire pour bénéficier des actions du CLOS)

Valeur quotient CGOS :

(Fournir obligatoirement une copie d'un justificatif mentionnant ce quotient)

- Monsieur Madame Mademoiselle

Nom: Prénom:.....

Adresse:.....

Code Postal: _ _ _ _ Ville:

Tél Portable ou fixe :...../...../...../...../.....

Mail perso :.....@.....

Destination **ISESTE----LEON----St MALO**

Type de Bungalow : 2 places ---- ¾ places ----4 places -----5 places -----6 places

Date du séjour : Du au.....

Liste de toutes les personnes inscrites au séjour

Nom	Prénom	sexe	Date de Naissance	Parenté

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'annulation du CLOS

qui se trouvent au verso de cette feuille :

Lu et approuvé les conditions générales de vente

Date :

Signature de l'adhérent →

**COMITE LOCAL DES OEUVRES SOCIALES
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX**



Conditions générales de vente des séjours ou sorties proposées par le CLOS

Les tarifications pour les séjours « section Neige », ou locations « centres de Vacances d'ISESTE, de LEON et St MALO » ou sorties « section Voyage/Culture et Loisirs » sont proposées aux agents Hospitaliers/ retraités du C.H.U de Bordeaux adhérents au CLOS, et leurs enfants à charge fiscalement.

Toute annulation doit être notifiée obligatoirement au C.L.O.S :

- a- Au mail suivant : clos.pellegrin@chu-bordeaux.fr
(ou)
- b- Par lettre recommandée aux coordonnées indiquées ci-dessous :

C.L.O.S

Annulation séjour

Groupe Hospitalier Pellegrin

Place Amélie Raba Léon

33076 Bordeaux Cedex

CONDITIONS D'ANNULATION :

- 1- Toute annulation entraîne le paiement des indemnités* suivantes pour une annulation notifiée par mail ou lettre recommandée.

- **ANNULATION INDIVIDUELLE ou FAMILLE**

Si un participant annule, des frais lui seront retenus par rapport à la date du départ :

- de 45 à 30 jours avant le départ : = 25% de retenu sur le montant du séjour *
- de 29 à 16 jours avant le départ : = 40% de retenu sur le montant du séjour *
- de 15 à 8 jours avant le départ : = 60 % de retenu sur le montant du séjour*
- de 7 jours à la date du départ : = 80 % de retenu sur le montant du séjour*

- 2- Dans le cas d'une annulation non notifiée, les sommes déjà versées ne seront pas restituées à l'adhérent.

3-

Condition d'annulation en cas de Maladie d'un des participants : En cas d'annulation pour cause de maladie d'un des participants au séjour, le C.L.O.S sur présentation d'un document médical justifiant la maladie, proposera uniquement un avoir. Ce dernier pourra être utilisé dans un délai de 2 ans (à compter du courrier ou mail indiquant l'annulation) sur un séjour neige / colonie /centre de vacance Léon/ Iseste (exclusivement sur les séjours proposés par le CLOS).

Le 01/01/2021
LE PRESIDENT du CLOS

GUILBERT Vincent